



Suivi "Expérimentation P.A.V" à Venoy

Sans concertation, sans informations, les PAV ont été mis en place sur l'ensemble de la commune.

Nous pouvons encore infléchir cette stratégie et demander un retour au porte à porte après la période d'expérimentation qui se terminera en septembre 2026.

Afin de peser pleinement sur la commission d'évaluation prévue à l'issue de cette expérimentation, **avec votre aide**, nous allons scrupuleusement noter, inventorier tous les dysfonctionnements que nous observerons et que vous voudrez bien nous signaler.

Par courrier, par mail, au travers des réseaux sociaux, sous la forme de textes, photos, vidéos, tous les moyens sont bons pour relever les anomalies, les carences, les nuisances des PAV.

Il est possible de nous adresser vos doléances :

- Par courrier : Association Venoy et ses hameaux 64 rue principale Egriselles 8290 Venoy
 - Par mail : venoyetseshameaux@gmail.com
 - En ligne : <https://framaforms.org/suivi-expérimentation-pav-a-venoy-1750355637>
-

Formulaire de constat des nuisances.

Date :

Horaire

Numéro du PAV concerné :

Description de l'anomalie ou de la nuisance constatée.

Odeurs, salubrité, bruit, saturation, détériorations, dépôts sauvages, présence de nuisibles, stationnement, gêne à la circulation, accident, distance, déplacement impossible, nettoyage, volume non adapté, vidéosurveillance, autres.

Vous pouvez vous identifier dans le cadre ci-dessous si vous le souhaitez.